

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1788

Artikel: Une entreprise sociale pour le retour sur le marché régulier du travail : la Fondation pour le travail est à l'origine des entreprises Dock en Suisse orientale
Autor: Ignaz, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012540>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une entreprise sociale pour le retour sur le marché régulier du travail

La Fondation pour le travail est à l'origine des entreprises Dock en Suisse orientale

Invité: Paul Ignaz Vogel (5 août 2008)

Du travail au lieu de l'aide sociale. C'est le principe appliqué par la Fondation pour le travail, avec ses entreprises Dock en Suisse orientale. Le retour sur le marché primaire du travail est rendu possible grâce à une stricte observance des normes sociales et industrielles.

Dans un bilan relatif aux services sociaux des communes, le programme national de recherche «*Intégration et exclusion*» (PNR 51) fait le constat suivant: «*Ils doivent réinsérer les gens le plus vite possible sur le marché du travail. Cependant, il ne s'agit pas là de leur responsabilité principale et cette tâche qui exige beaucoup de temps dépasse leurs capacités. Souvent, les clients sont poussés à accepter des conditions de travail précaires.*» Il ne doit pas forcément en être ainsi, bien au contraire.

La Fondation pour le travail, créée à St-Gall en 1997, occupe à ce jour, dans ses ateliers Dock à St-Gall, Arbon, Zurich et Winterthur, près de 600 personnes par année, qui sont exclues du marché régulier du travail. A travers un modèle en trois étapes (encouragement / intégration / prestation), la Fondation réussit à procurer à

plusieurs de ces personnes des contrats fixes à durée illimitée dans le domaine du travail industriel non spécialisé, grâce à une excellente collaboration avec les entreprises. La Fondation ne recourt pas à des travailleurs sociaux.

Les services sociaux des communes versent à la Fondation pour le travail à peu près l'équivalent de ce que celle-ci dépense pour le paiement des salaires des chômeurs de longue durée. Au bout du compte, les services sociaux sont incités à verser un supplément pour l'intégration ou une franchise sur le revenu. Ils sont ainsi libérés des démarches administratives, des contrôles tatillons et de l'obligation d'effectuer des placements inutiles. Comme la Fondation pour le travail est organisée à la manière d'une entreprise sociale, elle dégage environ la moitié de ses bénéfices des activités qu'elle réalise directement sur le marché du travail. Par ses démarches, elle vise des emplois fixes à durée illimitée, que ce soit au sein de l'entreprise sociale ou dans le secteur primaire du marché du travail, où elle parvient d'ailleurs à réinsérer environ 40% des cas.

La Fondation pour le travail doit son succès au fait qu'elle

respecte les conditions-cadre sociales pour une production économique, en renonçant aux appels d'offres publics et en observant les standards des assurances sociales, du droit du travail et des conventions collectives. L'Union syndicale de St-Gall écrit: «*De nombreux employés nous font savoir qu'ils sont heureux de travailler là-bas et qu'ils se sentent très motivés.*» Les contrôles officiels menés par le secteur principal de la construction n'ont rien démontré de négatif contre la Fondation pour le travail et les salaires que celle-ci pratique dans la branche du nettoyage sont souvent plus élevés qu'ailleurs.

Ce ne sont pas seulement les excellentes relations de la Fondation pour le travail avec les PME qui expliquent le succès des réinsertions opérées sur le marché primaire du travail, mais également le fait que cette Fondation applique la norme ISO 9001, qui présente une garantie de qualité en matière de travail industriel.

Paul Ignaz Vogel rédige Hälften / Moitié, bulletin d'informations sur le travail, le chômage, l'exclusion et la pauvreté édité par l'Association pour la justice sociale (Wabersackerstrasse 21 3097 Liebefeld-Bern)